



Newsletter 6/2024 de l'ElCom

Berne, le 26 juin 2024

Directive concernant la modification des tarifs

Le 4 juin 2024, l'ElCom a édicté une nouvelle directive concernant la communication de la modification des tarifs. Celle-ci est déjà valable pour les tarifs 2025.

La directive repose principalement sur l'art. 4b, al. 1, de l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité selon lequel le gestionnaire du réseau de distribution est tenu de justifier, pour ses consommateurs finaux avec approvisionnement de base, la hausse ou la baisse des tarifs de l'électricité. Elle prévoit que la justification doit indiquer les modifications de coûts qui sont à l'origine de la hausse ou de la baisse.

Jusqu'à présent, la communication de la modification des tarifs variait considérablement selon les gestionnaires de réseau, autant sur la forme que sur le fond. La nouvelle directive vise à harmoniser la communication de la modification des tarifs et de leurs justifications à l'avenir. Le but est d'offrir un aperçu de l'évolution des tarifs et des raisons sous-jacentes en toute transparence.

La directive prévoit donc que le gestionnaire de réseau doit envoyer jusqu'au 30 novembre une communication écrite informant les consommateurs finaux de la modification des tarifs et la justifiant, soit par courrier séparé, soit en annexe de la facture ou en le mentionnant sur cette dernière (pour autant que le gestionnaire de réseau ne communique pas exclusivement par voie électronique avec les consommateurs finaux).

D'une part, la communication doit comprendre la modification en pourcentage de l'ensemble des coûts enregistrés dans les tarifs pour les composantes tarifaires du réseau et de l'énergie. D'autre part, elle doit contenir la modification en pourcentage des différentes composantes tarifaires (composantes de base, de puissance et de travail) pour le tarif et le tarif pour clients professionnels les plus appliqués dans la zone de desserte. De plus, la justification, qui doit être formulée de manière simple et compréhensible, doit comprendre toutes les modifications de coûts qui ont un impact sur la modification des composantes tarifaires. Les autres facteurs importants et les décisions stratégiques qui influencent les coûts et la modification des tarifs doivent également être expliqués (cf. les newsletters [2/2023](#) et [11/2023](#)).

[Directive](#)
[Newsletters](#)

Communication : Exemple de calcul et de compensation des différences de couverture (DC) Energie sur plusieurs années

Comme indiqué dans la Newsletter de l'ElCom du mois d'avril 2024 ainsi que lors des séances d'information pour gestionnaires de réseau, l'ElCom a publié une Communication sur les différences de couverture (DC), avec des exemples de calcul et de compensation pour les années 2024 à 2029.

Ces exemples sont publiés pour aider à gérer et à présenter les différences de couverture de manière à respecter les articles 4d, et art. 18a OApEI et la directive 3/2024 de l'EiCom. Les gestionnaires de réseau trouveront non seulement un exemple de la manière dont le solde de différences de couverture doit être réduit à fin 2023 conformément à la pratique actuelle de l'EiCom, mais aussi et surtout des exemples de réduction de la différence de couverture annuelle à partir de 2024 (comptabilité analytique des tarifs 2026).

Dans les exemples publiés, des données fictives sont utilisées.

[Communication](#)

Communication : obligation d'utiliser des systèmes de mesure intelligents pour les consommateurs finaux libres et les installations de production nouvellement raccordées

Dans plusieurs cas, il a été signalé à l'EiCom que certains gestionnaires de réseau n'ont pas respecté les dispositions de l'OAPEI lorsqu'ils ont équipé des consommateurs finaux libres et des installations de production nouvellement raccordées de systèmes de mesure intelligents. Une nouvelle communication présentera donc les bases légales que les gestionnaires de réseau doivent impérativement respecter. La communication est disponible en allemand sur le site Internet de l'EiCom. Les versions en français et en italien seront publiées dans les prochains jours.

[Communication](#)

Test de fonctionnalité de la réserve d'hiver 2024

En vue d'améliorer la sécurité de l'approvisionnement en cas de pénuries imprévues, une réserve d'électricité a été introduite en 2022. L'ordonnance sur une réserve d'hiver actuellement en vigueur charge notamment l'EiCom de surveiller l'instauration et la conservation de la réserve hydroélectrique, la disponibilité et la fonctionnalité des installations faisant partie de la réserve complémentaire ainsi que la mise en œuvre générale de la réserve d'électricité.

À cet effet, un test de fonctionnalité globale a été réalisé en février 2024 à l'échelle nationale en incluant tous les participants à la réserve d'hiver en veillant tout particulièrement à vérifier la disponibilité et la fonctionnalité de la réserve d'hiver ainsi qu'à mesurer sa qualité afin de minimiser les risques en cas de réel recours à la réserve d'hiver.

[Rapport](#)

Système de livraison de données EDES et comptabilité analytique : tutoriels en ligne 2024

Le secrétariat technique de l'EiCom organise à nouveau cette année des tutoriels en ligne sur le système de livraison de données EDES et la comptabilité analytique. En y participant, vous obtiendrez des conseils et des astuces pour remplir efficacement les formulaires, mais aussi concernant certains aspects de la comptabilité analytique et des formulaires tarifaires. Les dates des tutoriels sont publiées sur le site Internet de l'EiCom. Pour des raisons techniques, le nombre de participants admis à chaque séance est limité à 90.

Tutoriels en français (et en italien) :

Mardi 6 août 2024 de 09 h 00 à 11 h 30

Nous nous réjouissons de votre participation !

[Dates et inscription](#)

Contact/renseignements :

Antonia Adam, Médias et communication
Commission fédérale de l'électricité ElCom
Secrétariat de la commission
Christoffelgasse 5
CH-3003 Berne
Tél. +41 58 466 89 99
antonia.adam@elcom.admin.ch
www.elcom.admin.ch